

Numéro de dossier : 1123779006		
Unité responsable	administrative	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet	Adopter un règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791, chemin Queen-Mary, en vertu du paragraphe 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)	

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦ **Commentaires**

La Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la Direction de la culture et du patrimoine est favorable à l'adoption du règlement visant à autoriser la démolition, la construction et l'occupation de bâtiments par le Collège Notre-Dame dans la mesure où, dans leur ensemble, les dispositions du projet de règlement tiennent compte :

- de l'énoncé de la valeur patrimoniale de la propriété du Collège Notre-Dame;
- des engagements pris en 2008 par le Collège dans le cadre du Pacte patrimonial du Mont-Royal, à savoir la protection de la cour avant et du jardin de la rocaille longeant le chemin Queen-Mary et la conservation et la mise en valeur de ses bâtiments significatifs et d'intérêt.

L'énoncé de la valeur patrimoniale a été élaboré en mars 2010 en amont de l'exercice de planification concertée du développement de cette propriété, mené par l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, et du *Plan directeur immobilier et de développement* du Collège (PDI) qui en est la concrétisation. L'énoncé a été réalisé selon une procédure similaire à celle qui a été mise en place en décembre 2011 par le *Règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine* (02-136-3), par un groupe de travail constitué de représentants de la Congrégation de Sainte-Croix, du Collège Notre-Dame, des firmes de consultants en patrimoine, d'architectes, d'architectes-paysagistes mandataires du Collège, de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de la Direction des grands parcs et du verdissement et, enfin, de la Direction de la culture et du patrimoine.

L'intérêt patrimonial du site du collège repose avant tout sur sa mission d'enseignement particulière, préconisant une formation équilibrée développant à la fois le corps, le cœur et l'esprit, qui persiste depuis la fondation du collège. Il tient également à sa présence en face de l'Oratoire Saint-Joseph et à l'implantation affirmée de son ensemble bâti et du parterre en façade, lui donnant son image institutionnelle. Il témoigne enfin avec éloquence de sa propre histoire, de celle de la Congrégation de Sainte-Croix et des personnages qui y sont associés, principalement le frère André.

Les principaux éléments caractéristiques dans lesquels s'incarnent les valeurs du site qui ont été particulièrement pris en compte dans l'élaboration des propositions de développement du PDI sont les suivants :

- le bâtiment principal constitué des ailes 1881, 1889, 1929, de la chapelle, du centre Notre-Dame et du pavillon Lefebvre;
- l'ensemble formé par les façades 1881, 1889, 1929 avec le parterre en façade;
- l'ensemble formé par le centre Notre-Dame, le pavillon Lefebvre et le jardin de la rocaille;
- les vues vers les ailes 1881, 1889, 1929 depuis l'Oratoire Saint-Joseph et le chemin Queen-Mary;
- certains regroupements, alignements et spécimens d'arbres significatifs.

Par ailleurs, une démarche complémentaire à l'énoncé de valeur a été entreprise récemment à la demande du CPM et du CAU pour statuer sur la contribution à la valeur patrimoniale de l'ensemble du site de deux dépendances qui y sont érigées et dont le PDI propose la démolition. Sans statuer toutefois sur l'opportunité de ces démolitions, l'exercice a permis de confirmer que ces deux bâtiments ne sont pas des éléments caractéristiques des valeurs d'ensemble du site et qu'ils ne contribuent pas significativement à l'intérêt patrimonial du Collège.

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention Claude DAUPHINAIS Architecte - Planification Tél. : 872-2697	Endossé par : Isabelle DUMAS Chef de division Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie Tél. : 872-3953 Date d'endossement : 2012-07-18
---	--

Numéro de dossier : 1123779006